

# ACTION URGENTE

## MAROC. UN JOURNALISTE INCARCÉRÉ EST DANS UN ÉTAT CRITIQUE

Rabie Lablak, journaliste marocain, observe une grève de la faim depuis plus de 45 jours dans la prison de Tanger 2, où il a été transféré en avril 2019, après avoir été incarcéré dans la prison de Casablanca en mai 2017 en raison de sa participation aux manifestations du Hirak ou mouvement du Rif. Rabie Lablak dénonce les actes de torture et autres mauvais traitements que lui auraient infligés des membres des forces de sécurité marocaines. Cela fait plus de 45 jours qu'il est en grève de la faim, mais l'administration pénitentiaire soutient qu'elle n'en a pas été informée, que Rabie Lablak n'a déposé aucun préavis à ce sujet et que son activité confirme que son état de santé était normal.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**Ministre des Droits humains**  
Mustapha Ramid  
Angle de l'avenue Ibn Sinaa et  
de la rue Oued El Makhazine  
Agdal - Rabat  
Fax : +212537671155

Monsieur le Ministre,

Le 6 septembre 2019, **Rabie Lablak**, journaliste incarcéré, a entamé une grève de la faim et en a informé sa famille à l'occasion d'une visite. Son frère a ensuite rendu l'information publique. Le vendredi 25 octobre 2019, l'avocate de Rabie Lablak, Souad Brahma, après avoir rendu visite à son client, a confirmé qu'il était dans un état critique. Il pouvait à peine parler ou se déplacer et il a fallu que deux personnes l'aident à la rejoindre. Selon l'avocate, il avait visiblement perdu beaucoup de poids et son corps était très affaibli. Après cette visite, Rabie Lablak a été admis au service de santé de la prison, qui, d'après l'avocate, est mal équipé et n'est pas adapté à son client, étant donné l'état critique dans lequel celui-ci se trouve. Alors que la famille et les avocats de Rabie Lablak sont très inquiets pour son état de santé, l'administration pénitentiaire a fait la semaine dernière trois déclarations dans lesquelles elle affirme ne pas être informée de cette grève de la faim, et continue à négliger la détérioration de la santé de Rabie Lablak en raison de cette grève.

En juin 2018, Rabie Lablak a été condamné à cinq ans d'emprisonnement pour « diffusion de fausses nouvelles et usurpation de la profession de journaliste » à l'issue d'un procès qui, selon son avocate, n'était pas équitable. Cela fait plus de 45 jours que Rabie Lablak observe une grève de la faim. La semaine dernière, une délégation du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) lui a rendu visite. Le médecin chargé des établissements pénitentiaires au sein de ce conseil, qui faisait partie de la délégation, a été effaré par l'état de santé de Rabie Lablak et a confirmé le caractère urgent de son transfert à l'hôpital. Malgré toutes ces confirmations, la vie de Rabie Lablak reste menacée en raison de la négligence des autorités.

**En conséquence, je vous prie de libérer Rabie Lablak immédiatement et sans condition et d'annuler sa déclaration de culpabilité. Dans l'attente de sa libération, je vous engage à faire en sorte qu'il puisse consulter des professionnels de santé qualifiés, afin de recevoir des soins conformes à l'éthique médicale et respectant notamment les principes de confidentialité, d'autonomie et de consentement éclairé. Enfin, je vous appelle à diligenter une enquête sur ses conditions de détention et sur l'absence de soins médicaux adaptés pendant sa grève de la faim.**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



*Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,*

## **COMPLEMENT D'INFORMATION**

Rabie Lablak fait partie des Marocains - journalistes, militants et défenseurs des droits humains - condamnés à des peines d'emprisonnement en 2017 pour leur participation à des manifestations pacifiques dans le contexte du Hirak ou mouvement du Rif au Maroc. Il a été transféré de la prison d'Okasha, à Casablanca, à la prison de Tanger 2, à Tanger, le 11 avril 2019. Rabie Lablak et ses codétenus se sont ainsi retrouvés plus isolés encore, car il est de ce fait presque impossible pour les familles de leur rendre visite, compte tenu de la distance. À l'époque de ce transfert, Rabie Lablak observait une grève de la faim, pour demander sa libération et dénoncer l'iniquité de son procès.

Entre le 26 mai et le 15 juillet 2017, les forces de l'ordre marocaines ont arrêté 54 personnes en lien avec le Hirak, notamment le meneur de la protestation Nasser Zefzafi, les manifestants pacifiques Nabil Ahamjik, Ouassim Bousestatii, Achraf El Yakhloufi, Mohamed Jelloul et Mohamed El Mejaoui, les journalistes Hamid El Mahdaoui et Rabie Lablak et les journalistes citoyens Mohamed El Asrihi, Houcine El Idrissi et Fouad Essaidi, ainsi que des voisins et amis de Nasser Zefzafi, notamment les frères Brahim et Othmane Bouziane.

Le mouvement du Rif réclamait plus de justice sociale et de meilleurs services publics dans cette région du nord du Maroc, marginalisée depuis longtemps. Selon les avocats, beaucoup de personnes sont inculpées de charges forgées de toutes pièces pour avoir manifesté pacifiquement, exprimé des opinions contraires à celles des autorités ou couvert en ligne les manifestations. Depuis mai 2017, la police a arrêté plusieurs centaines de personnes dans le contexte du mouvement du Rif, souvent de manière arbitraire, dont des militants pacifiques et des journalistes, et nombre d'entre elles ont été condamnées à des peines de prison, d'une durée pouvant aller jusqu'à 20 ans, sur la base de charges liées aux manifestations.

Plusieurs détenus du Hirak ont observé des grèves de la faim depuis 2017, dont 35 à la prison locale d'Ain Sbaa 1, en 2017. Certains ont cessé de s'alimenter pour dénoncer des représailles manifestes contre les grévistes de la faim au cours de fouilles cellulaires et corporelles le 20 septembre 2017. La délégation générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion a nié publiquement à plusieurs reprises l'existence des grèves de la faim de détenus du Hirak, alors même que plusieurs grévistes avaient rencontré des représentants de l'autorité judiciaire et été transférés à l'infirmerie de la prison en raison de la dégradation de leur état de santé.

**LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS** : arabe ou français

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE** : 11 DÉCEMBRE 2019.

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER** : Rabie Lablak (il)